



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 03432

Numéro SIREN : 441 133 808

Nom ou dénomination : D C N S

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2013 sous le numéro de dépôt 68313



1306837701

DATE DEPOT :	2013-07-25
NUMERO DE DEPOT :	2013R068313
N° GESTION :	2002B03432
N° SIREN :	441133808
DENOMINATION :	D C N S
ADRESSE :	40/42 r du Docteur Finlay 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/23
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

23/07/13 QR

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 JUIL. 2013

Sous le N° :

68313

TRAITE DE FUSION

FUSION SIMPLIFIEE

076 3432

En accord entre les parties, les
présentes reliées par ASSEMBLACT
empêchant toute substitution ou
addition, sont seulement signées à
la dernière page.

FUSION - ABSORPTION

DE LA SOCIÉTÉ

TNF

PAR LA SOCIÉTÉ

DCNS

23 juillet 2013

1/3

0



ENTRE :

- DCNS, société anonyme au capital de 563.000.000 euros, dont le siège social est situé 40-42 rue du Docteur Finlay – 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 441 133 808 et représentée par Monsieur Patrick BOISSIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 23 juillet 2013,

(ci-après désignée « DCNS » ou la « Société Absorbante »)

D'UNE PART,

ET :

- TNF, société anonyme au capital de 19.240.000 euros, dont le siège social est situé 280 avenue Aristide Briand – 92220 Bagneux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 021 369 et représentée par Monsieur Bernard HUET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'administration en date du 22 juillet 2013,

(ci-après désignée « TNF » ou la « Société Absorbée »)

D'AUTRE PART,

DCNS et TNF sont ci-après désignées collectivement les « Sociétés » ou les « Parties ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

1. DCNS

DCNS est une société qui a pour objet, directement ou indirectement, dans tous pays, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

« 1. La conception, l'étude, le développement, la mise au point, la fabrication, l'installation, la réalisation d'essais et d'évaluations techniques, l'intégration, la maintenance, l'exploitation, l'achat, la vente et la location de :

- *tous bâtiments de surface ou sous-marins, armés ou non, à vocation militaire ou gouvernementale ou s'y rattachant,*
- *tous systèmes, sous-systèmes, équipements, matériels, logiciels et munitions utilisés dans les activités navales et aéronavales, ou plus généralement de défense, ou s'y rattachant,*
- *tous systèmes, sous-systèmes ou installations basés à terre, liés aux activités navales et aéronavales de toute nature, ou plus généralement de défense, ou s'y rattachant.*

2. *Toutes opérations et tous services liés à la mise en œuvre ou au démantèlement d'installations nucléaires relatives aux activités susvisées ou s'y rattachant, dans des termes et conditions fixés avec l'Etat en accord avec les textes législatifs et réglementaires existants ;*
3. *La réalisation de toutes prestations en matière de logistique, de formation, de fournitures de rechanges et de carénage, relatifs aux activités susvisées ou s'y rattachant ;*
4. *La réalisation de tous travaux (incluant le cas échéant des travaux de génie civil) et la fourniture de tous services et prestations relatifs à la mise en œuvre des activités susvisées ou s'y rattachant ;*
5. *La recherche et l'étude scientifique et technique, l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, inventions, procédés, marques et modèles relatifs aux activités susvisées ou s'y rattachant ;*
6. *La participation de la Société, par tous moyens, dans tous partenariats, coopérations, associations, toutes opérations de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, relatifs aux activités susvisées ou s'y rattachant ;*
7. *Et plus généralement toutes activités, toutes opérations quelles qu'elles soient, commerciales, industrielles, techniques, financières, mobilières et immobilières, tant pour le compte de tiers que pour son propre compte ou en participation, sous quelque forme que ce soit, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes, ou aux métiers, produits et savoir-faire mis en œuvre par la Société et susceptibles de faciliter son développement. »*

DCNS a été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 28 février 2101.

Le capital social de DCNS est de 563.000.000 euros, divisé en 56.300.000 actions de 10 euros de nominal chacune, dont :

- 56.299.700 actions ordinaires,
- 300 actions de préférence de catégorie A.

DCNS n'a pas procédé à une offre au public de titres financiers, ni à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

2. TNF

TNF est une société qui a pour objet ainsi qu'il résulte de l'article 2 des statuts :

- « 1. la commercialisation, la maîtrise d'œuvre d'ensemble, la réalisation et le soutien logistique (Maintien en Condition Opérationnelle) de bâtiments de surface ou sous-marins armés ou non, à usage militaire ou gouvernemental, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de navires d'occasion,*

2. *la commercialisation, la maîtrise d'œuvre, la réalisation et le soutien logistique (Maintien en Condition Opérationnelle) de tous systèmes, sous-systèmes et équipements navals et aéronavals,*
3. *la commercialisation, la maîtrise d'œuvre, la réalisation et le soutien logistique (Maintien en Condition Opérationnelle) de tous systèmes ou installations basés à terre mais opérés et/ou principalement utilisés par la Marine, tels que Centres de commandement des opérations navales, Centres de transmission vers les bâtiments à la mer.*

A cet effet, la société réalise ou fait réaliser :

- *la conception, l'étude, le développement, la mise au point, la fabrication, la sous-traitance, l'installation, la maintenance, l'exploitation, la vente et la location de tout ou partie des matériels et logiciels nécessaires à la constitution des bâtiments et systèmes ci-dessus mentionnés,*
- *l'achat, la fabrication, la vente de tous produits, composants et matières susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités ci-dessus définies, y compris par sous-traitance,*
- *la réalisation de tous travaux et la fourniture de toutes prestations logistiques et de tous services relatifs à ces activités ou s'y rattachant, y compris par sous-traitance,*
- *la recherche et l'étude scientifique et technique, l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, inventions, procédés, marques et modèles pouvant se rattacher à l'objet social et, de façon générale, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.*

la création de toutes sociétés, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises en vue de contribuer directement ou indirectement à la réalisation de ces opérations ; et, généralement toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement l'accomplissement de l'objet ci-dessus. »

TNF a été constituée pour une durée de 99 ans expirant le 28 novembre 2093.

Le capital social de TNF est de 19.240.000 euros, divisé en 1.202.500 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

TNF n'a pas procédé à une offre au public de titres financiers, ni à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

3. A la date des présentes, DCNS détient 1.202.500 actions TNF représentant 100 % du capital et des droits de vote de TNF.

Compte tenu du fait que la Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée, la fusion des Sociétés ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de DCNS, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

4. Les Sociétés n'ont aucun dirigeant commun à la date des présentes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 – FUSION ENVISAGEE

Le Conseil d'administration de TNF réuni le 22 juillet 2013 et le Conseil d'administration de DCNS réuni le 23 juillet 2013 ont décidé de réaliser la fusion de TNF et DCNS qui sera effectuée par absorption de la première par la seconde.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce. TNF fera apport, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013, de l'ensemble de ses éléments d'actif à DCNS, à charge pour cette dernière de prendre en charge l'intégralité du passif, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion dans les conditions décrites ci-dessous.

Le patrimoine de TNF sera transmis à DCNS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à TNF à cette époque, sans exception ni réserve. DCNS sera débitrice des créanciers non obligataires de TNF au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution entraîne novation à leur égard.

ARTICLE 2 – MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et objectifs qui ont conduit le Conseil d'administration de TNF et le Conseil d'administration de DCNS à envisager la fusion sont les suivants :

L'opération de fusion envisagée est une opération de réorganisation purement interne qui s'inscrit dans le cadre de mesures de rationalisation et de simplification des structures et des processus du groupe DCNS en France.

Cette opération de fusion constitue une nouvelle étape de la réorganisation globale du groupe DCNS en France, enclenchée à l'occasion de l'acquisition par DCNS de TNF et d'ARMARIS et de l'entrée de THALES dans le capital de DCNS en 2007 et suivie par l'absorption le 30 septembre 2009 d'UDSI par ARMARIS puis d'ARMARIS et de DCN Log par DCNS.

L'objectif de cette opération de fusion est de regrouper les compétences respectives et les activités complémentaires des sociétés DCNS et TNF et ceci afin de renforcer leur capacité concurrentielle et d'aboutir à une unicité face à leur clientèle.



ARTICLE 3 – ARRÊTÉ DES COMPTES

L'exercice social de chacune des Sociétés se clôture le 31 décembre de chaque année.

Les comptes utilisés de TNF et DCNS pour établir les conditions de la fusion sont ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés.

Les comptes de TNF et DCNS au 31 décembre 2012 figurent en **Annexe I** aux présentes.

Les comptes de TNF au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration par délibération en date du 22 février 2013 et ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 24 avril 2013.

Les comptes de DCNS au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration par délibération en date du 26 février 2013 et ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 25 avril 2013.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de TNF par DCNS, à leurs valeurs comptables. Toutes les opérations actives et passives réalisées par TNF depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par DCNS.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF TRANSMIS

TNF apporte à DCNS, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, existant chez TNF, avec les résultats actif et passif des opérations réalisées depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de TNF sera transmis à DCNS dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

En application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, la fusion est réalisée sur la base de la valeur nette comptable dans la mesure où cette opération implique des sociétés sous contrôle commun, ce qui est le cas lorsqu'une des sociétés participant à l'opération contrôle préalablement l'autre.

4.1 Actif

L'actif apporté par TNF comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

1. Immobilisations corporelles	Valeur nette comptable au 31/12/2012
Constructions, install. générales, agenc.	125.762,17 euros
Installations tech. matériel et outillage ind.	0,00 euro
Matériel de bureau et info, mobilier	131.802,92 euros
Immobilisations corporelles en cours	0,00 euro
Avances et acomptes	0,00 euro
Total des immobilisations corporelles	257.565,09 euros

2. Immobilisations incorporelles	Valeur nette comptable au 31/12/2012
Autres postes immo. incorporelles	5.274.843,62 euros
Total des immobilisations incorporelles	5.274.843,62 euros

3. Immobilisations financières	Valeur nette comptable au 31/12/2012
Autres participations	2.465.018,89 euros
Prêts et autres immo. financières	10.890,51 euros
Total des immobilisations financières	2.475.909,40 euros

4. Actif circulant	Valeur nette comptable au 31/12/2012
En-cours de production de biens	360.426,32 euros
En-cours de production de services	27.575.134,77 euros
Produits intermédiaires et finis	178.462,49 euros
Avances acomptes versés sur commandes	40.315.793,64 euros
Créances clients & comptes rattachés	313.275.466,33 euros
Autres créances	81.424.227,87 euros
Disponibilités	2.031.480,30 euros
Total de l'actif circulant	465.160.991,72 euros

Récapitulatif du total des éléments d'actif apportés

- Immobilisations corporelles	:	257.565,09 euros
- Immobilisations incorporelles	:	5.274.843,62 euros
- Immobilisations financières	:	2.475.909,40 euros
- Actif circulant	:	465.160.991,72 euros
Soit un actif apporté évalué à		473.169.309,83 euros

4.2 Passif

DCNS prendra en charge et acquittera au lieu et place de TNF la totalité du passif de cette dernière dont le montant dans les comptes au 31 décembre 2012 est ci-après indiqué. Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justificatifs prévus à l'aliéna qui précède, le passif de TNF ressort à :

Passif pris en charge	Montant au 31/12/2012
Provisions pour risque et charge	5.915.456,45 euros
Dettes financières	925.078,90 euros
Avances et acomptes reçus sur commandes	276.340.475,75 euros
Dettes fournisseurs	81.511.535,09 euros
Dettes fiscales et sociales	58.593.338,74 euros
Dettes sur immo et comptes rattachés	0,00 euro
Autres dettes	1.213,55 euros
Produits constatés d'avances	0,00
Total du passif	423.287.098,48 euros

Soit un passif pris en charge évalué à 423.287.098,48 euros.

Par ailleurs, tout passif complémentaire apparu chez TNF entre le 1^{er} janvier 2013 et la date de réalisation définitive de la présente fusion sera pris en charge par DCNS.

Le Président-Directeur Général de TNF certifie (i) que le chiffre total du passif ci-dessus mentionné et le détail de ce passif sont exacts et sincères, (ii) qu'il n'existait dans TNF, à la date susvisée du 31 décembre 2012 aucun passif non comptabilisé, (iii) que TNF est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites et (iv) que toutes les déclarations requises par les lois et les règlements en vigueur ont été faites régulièrement et en temps utiles par TNF.

4.3 Actif net apporté au 31 décembre 2012

L'actif apporté étant évalué à un montant de 473.169.309,83 euros et le passif pris en charge s'élevant à 423.287.098,48 euros, il résulte que l'actif net apporté par TNF à DCNS s'établit sur la base des comptes de TNF au 31 décembre 2012 à un montant de 49.882.211,35 euros.

ARTICLE 5 – DÉTERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE, RÉMUNÉRATION DES APPORTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce et dès lors (i) que DCNS détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de TNF et (ii) qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société TNF contre des actions de la société DCNS.

Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions de la société DCNS contre les actions de la société TNF, ni à augmentation du capital de DCNS. En conséquence, aucun rapport d'échange n'a été déterminé par les Sociétés.

La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 49.882.211,35 euros, et la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des 1.202.500 actions de la Société Absorbée dont elle était propriétaire, soit 245.489.634 euros, différence par conséquence égale à (195.607.422,65) euros constituera un mali de fusion qui sera comptabilisé dans un compte « mali de fusion ».

ARTICLE 6 – JOUISSANCE – CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

6.1 Jonissance

DCNS aura la propriété du patrimoine qui lui sera transmis par TNF à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2013.

Les Parties conviennent expressément que la date d'effet de la fusion est fixée au 30 septembre 2013.

Toutefois, la date d'effet comptable de la fusion ayant été fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, il est stipulé que toutes les opérations actives et passives réalisées par TNF depuis cette date seront considérées comme l'ayant été pour le compte de DCNS qui les reprendra dans ses états financiers.

6.2 Charges et conditions

DCNS prendra les biens apportés dans l'état où TNF les détient ; elle sera purement et simplement substituée à cet égard dans tous les droits et obligations de TNF.

DCNS sera tenue à l'acquit du passif pris en charge dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunts ou de titres de créances pouvant exister, dans les conditions où TNF serait tenue de le faire.

D'une manière générale, DCNS sera débitrice de tous les créanciers de TNF au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

DCNS fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

DCNS supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation.

DCNS sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à TNF.

DCNS aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, au lieu et place de TNF, relativement aux biens et droits apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

6.3 Déclarations et engagements

TNF s'engage, à compter de ce jour et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, à n'accomplir, sauf dans le cadre de sa gestion courante en « *bon père de famille* », aucun acte de disposition d'éléments d'actifs ou de création de passif et/ou à n'autoriser aucune promesse susceptible de :

- (i) porter atteinte à TNF, plus particulièrement à sa situation patrimoniale, commerciale, technique ou financière, ou
- (ii) concurrencer ou rendre plus difficile la réalisation des opérations de fusion dans les conditions, modalités et délais visés au présent traité.

TNF déclare qu'elle n'a jamais été en état de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cessation de paiement et qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable.

TNF déclare avoir la pleine propriété des biens apportés qui ne sont grevés d'aucune inscription, privilège, hypothèque, nantissement ou autre restriction, sont de libre disposition et que l'apport de ces biens n'est soumis à l'obtention d'aucune autorisation ou agrément quelconque ou que les autorisations ou agréments nécessaires afin de permettre l'apport des biens ou contrats transférés auront été obtenus à la date des présentes.

TNF s'engage à fournir à DCNS, sur demande de cette dernière, toute assistance, signature et justification qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine de TNF et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

ARTICLE 7 - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE

TNF sera dissoute par anticipation de plein droit et sans liquidation, par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à DCNS de la totalité de l'actif et du passif de TNF.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Bernard Huet à l'effet de poursuivre les opérations de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné et en conséquence de réitérer si besoin était la transmission du patrimoine de TNF à la société DCNS, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société Absorbée et enfin de remplir toutes formalités et faire toute déclarations.

ARTICLE 8 - RÉALISATION DE LA FUSION

Le présent projet de fusion et la dissolution de TNF seront définitifs le 30 septembre 2013.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

ARTICLE 9 - DECLARATIONS FISCALES

1. Impôt sur les sociétés

Du point de vue des impôts directs, la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013. En conséquence, les résultats bénéficiaires ou déficitaires dégagés depuis cette date par la Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

TNF et DCNS déclarent soumettre la présente fusion au régime défini à l'article 210 A du code général des impôts (« CGI »). A cet effet, DCNS prend les engagements suivants :

- a) reprendre à son passif les provisions dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion et la réserve spéciale des plus values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés au taux réduit ;

- b) se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- d) réintégrer dans ses bénéfices imposables dans les conditions fixées par l'article 210 A du CGI les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables, sans omettre de rattacher au résultat même de l'exercice de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux des biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration ;
- e) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée, à défaut de comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- f) de respecter les engagements souscrits par la Société Absorbée en ce qui concerne les titres reçus dans le cadre de la présente fusion qui proviennent d'opérations antérieures de scission ou d'apport partiel d'actif ;
- g) conformément aux dispositions de l'article 54 septies du CGI :
 - de joindre à ses déclarations de résultats de l'exercice de réalisation de la fusion ainsi que des exercices suivants, un état de suivi des plus-values qui ne font pas l'objet d'une imposition immédiate dans le cadre de la présente opération de fusion, et ce tant que subsistent à l'actif de son bilan des éléments auxquels est attaché un report d'imposition, et
 - de tenir à la disposition de l'administration un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables reçus dans le cadre de cette fusion.

D'une manière générale, la Société Absorbante déclare se substituer à la Société Absorbée concernant tous engagements que cette dernière aurait pu prendre à l'occasion d'opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actifs soumises au régime fiscal de faveur des fusions et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de la présente fusion.

2. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La présente fusion, opérant la transmission d'une universalité de biens entre deux assujettis redevables de la TVA, entre dans le champ d'application de l'article 257 bis du CGI. En conséquence, le transfert de propriété des actifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante sera dispensé de TVA.

Dans ce cadre, les Sociétés mentionneront le montant total hors taxes de la transmission en opération non imposable sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période de réalisation de la fusion (instruction administrative n° 3A-6-06 du 20 mars 2006).

Par ailleurs, la Société Absorbante note qu'elle sera réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de TVA auxquelles cette dernière aurait dû procéder si elle avait poursuivi son exploitation.

Enfin, la Société Absorbée déclare transférer à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle disposera éventuellement à la date de réalisation de la fusion.

3. Droits d'enregistrement

Les Sociétés déclarent que l'opération répond aux conditions des articles 301 B et 301 F de l'annexe II au CGI.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée par la Société Absorbante moyennant le paiement du droit fixe prévu à l'article 816 du CGI.

4. Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au CGI, la Société Absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée au regard des investissements dans la construction.

5. Divers

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur et notamment en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés et de taxes sur le chiffre d'affaires.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 Annexe

L'annexe au présent traité de fusion en fait partie intégrante.

10.2 Frais

Les frais, droits, honoraires et impôts des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront à la charge de DCNS.

10.3 Remise de titres

L'ensemble des titres de propriété, archives, pièces et tous documents relatifs aux biens transmis seront transmis à DCNS lors de la réalisation définitive de la fusion.

10.4 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Sociétés élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

10.5 Notifications

Toute notification requise devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est adressée par porteur, envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, ou effectuée par courrier électronique ou télécopie confirmé par courrier recommandé avec avis de réception.

Les notifications adressées par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison.

Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire.

Les notifications faites par courrier électronique ou télécopie seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique ou de la télécopie, sous réserve de confirmation par courrier recommandé avec avis de réception expédié au plus tard le jour ouvré suivant.

10.6 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- (i) aux soussignés, ès qualités, représentant les Sociétés, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- (ii) aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

10.7 Formalités

10.7.1 La Société Absorbante remplira toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

10.7.2 La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

10.7.3 La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

10.7.4 La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

10.8 Loi applicable - Attribution de juridiction

LE PRÉSENT TRAITÉ EST, POUR SA VALIDITÉ, SON INTERPRÉTATION ET SON EXÉCUTION, SOUMIS À LA LOI FRANÇAISE.

TOUT LITIGE SURVENANT À L'OCCASION DE L'INTERPRÉTATION OU DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT TRAITÉ DE FUSION QUE LES PARTIES NE SERAIENT PAS EN MESURE DE RÉSOUDRE À L'AMIABLE, SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

Fait à Paris, le 23 juillet 2013,

En six (6) exemplaires originaux.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'H'.

TNF

Représentée par Monsieur Bernard Huet

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'B'.

DCNS

Représentée par Monsieur Patrick Boissier

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont seulement signées à la dernière page.

ANNEXE 1

COMPTES DE TNF ET DCNS AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES ANNUELS DE TNF S.A.

AU 31 DECEMBRE 2012



SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat 1^{ère} partie

Compte de résultat 2^{ème} partie

Annexe aux comptes annuels

- I Faits caractéristiques de l'exercice**
- II Principes, règles et méthodes comptables**
- III Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- IV Autres informations**
 - 4.1 Evénements postérieurs à la clôture**
 - 4.2 Engagements hors bilan**

BILAN ACTIF

Rubriques en k euros	Notes	Montant brut	Amortissements	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISAT. INCORPORELLES	Note 1				
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions brevets, droits similaires		396	396		
Fonds commercial		52 747	47 470	5 275	7 912
Autres immobilisations incorporelles					
Avances, acomptes immob. incorpor.					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 1				
Terrains					
Constructions		47	40	4	13
Installations techniq., matériel, outillage		918	918		
Autres immobilisations corporelles		2 409	2 156	254	520
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Note 2				
Participations par mise en équivalence					
Autres participations		2 465		2 465	77
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		11		11	11
ACTIF IMMOBILISE	Note 1 & 2	58 994	50 985	8 008	8 533
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements	Note 3	360		360	12 098
En-cours de production de biens	Note 3	28 571	996	27 575	9 050
En-cours de production de services	Note 3	1 771	1 592	178	178
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances, acomptes versés/commandes		40 316		40 316	71 092
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés	Note 4 & 8	313 277	1	313 275	286 825
Autres créances	Note 8	81 424		81 424	95 986
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					
(et actions propres)					
Disponibilités		2 031		2 031	782
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)					
ACTIF CIRCULANT	Notes 3 & 4 & 8	467 750	2 589	465 161	476 011
Frais émission d'emprunts à étaler					
Primes rembours des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL		526 744	53 575	473 169	484 544

BILAN PASSIF

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel			19 240	19 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport			10 450	10 450
Ecart de réévaluation				
Réserve légale			1 924	1 924
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			9 987	682
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			8 281	9 306
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES		Note 5	49 882	41 601
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances condamnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			75	249
Provisions pour charges			5 841	5 473
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		Note 6	5 915	5 722
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			925	
Emprunts, dettes fin. divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			276 340	269 436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Note 7 & 8	81 512	117 245
Dettes fiscales et sociales		Note 7 & 8	58 593	50 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		Note 8		
Autres dettes		Note 8	1	15
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES		Note 7 & 8	417 372	437 220
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL			473 169	484 544

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques en k euros	France	Exportation	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises					
Production - biens	45 426	13 608		59 103	69 555
Production vendue - services	10 577	5 095		15 672	25 637
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	56 073	18 703	Note 9	74 776	95 191
Production stockée				6 783	7 641
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			Note 10	64	86
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				219	2 545
Autres produits				0	1
PRODUITS D'EXPLOITATION				81 842	105 454
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				50 089	65 422
Impôts, taxes et versements assimilés			Note 12	1 689	1 505
Salaires et traitements				14 535	14 750
Charges sociales				6 464	6 486
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				2 913	2 959
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions			Note 10	378	440
Pour risques et charges : dotations aux provisions			Note 11	29	85
Autres charges					
CHARGES D'EXPLOITATION				78 097	91 648
RESULTAT D'EXPLOITATION				5 744	13 816
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				82	310
Reprises sur provisions et transferts de charges				2 386	
Différences positives de change				0	25
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
PRODUITS FINANCIERS			Note 13	2 468	335
Dotations financières aux amortissements et provisions					2 386
Intérêts et charges assimilés				0	2
Différences négatives de change				8	32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
CHARGES FINANCIERES			Note 13	8	2 420
RESULTAT FINANCIER			Note 13	2 460	(2 085)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				8 205	11 731

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				149
Produits exceptionnels sur opérations en capital				39
Reprises sur provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				188
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			10	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				39
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			10	39
RESULTAT EXCEPTIONNEL		Note 14	(10)	149
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			1 039	1 727
Impôts sur les bénéfices			(1 125)	847
TOTAL DES PRODUITS			84 310	105 987
TOTAL DES CHARGES			76 029	96 681
BENEFICE OU PERTE		Note 15	8 281	9 306

Le total bilan avant répartition est de 473.169.310 euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 84.309.730 euros et ce dernier dégage un bénéfice de 8.280.503 euros.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2012

i - Faits caractéristiques de l'exercice

Création de la filiale DCNS ARABIA détenue par TNF à hauteur de 10% soit 10.000 SAR (100 actions à 100 SAR chacune) sur un total de 100.000 SAR en date du 08/01/2012.

Par ailleurs, suite au contrôle URSSAF sur l'exercice 2011, TNF a procédé au règlement en 2012 des pénalités pour un montant de 10 k€.

La dépréciation des titres de DCNS Support constatée en 2011 pour un montant de 2 386 300 €, a été reprise en totalité en 2012 en résultat financier. Ceci s'explique par le fait qu'au final, il est envisagé que l'activité de DCNS Support se poursuivra au-delà de 2013 au titre de la part locale du contrat LEX.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société TNF S A. ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable n°99 03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes annuels ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition dans les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Recherche et développement

Une partie significative des dépenses de recherche et développement est financée par des clients, organismes publics français et, dans une moindre mesure, autres clients français et étrangers. Les frais de recherche et de développement autofinancés sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel il sont encourus et sont identifiés dans le compte de résultat.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- 1 an pour les logiciels,
- 20 ans pour le fonds de commerce

La valeur du fonds de commerce correspondant aux activités apportées au 1er janvier 1995 a été déterminée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs générés par les dites activités.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

Immobilisations décomposées :

Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.

- Amortissements

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

- Durée d'amortissement et révision de cette durée

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	5 - 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

d. Immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition pour les autres titres de participation et à leur valeur nominale pour les prêts et créances. Une provision pour dépréciation est constituée au cas où la valeur de réalisation de ces éléments deviendrait inférieure

e. Stocks

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient par la méthode du F.I.F.O. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût de revient devient supérieur à la valeur probable de réalisation, notamment en raison de leur obsolescence ou de leurs perspectives de vente. Les en-cours, produits semi-finis et produits finis sont évalués au coût direct des matières premières, de la main d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés au cours de la production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels.

Conformément à la pratique de ce type d'industrie, les en-cours incluent des coûts qui se rapportent à des contrats dont les cycles de production excèdent une année, et dont une partie ne sera pas réalisée dans l'année qui suit.

f. Traitement des opérations à long terme

Chiffre d'affaires et marge :

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats à long terme sont enregistrés selon la méthode de l'avancement des travaux, généralement déterminé en fonction des clauses contractuelles de transfert de propriété. Toutefois, lorsque l'activité industrielle et les dates contractuelles de transfert de propriété présentent un décalage important, l'avancement est déterminé par des critères techniques.

Les charges et produits financiers qui se rattachent aux contrats de longue durée sont comptabilisés en produits financiers, lorsqu'ils sont acquis.

Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont présentés en "Avances et acomptes reçus sur commandes en cours".

- Traitement des pertes et provisions sur projets

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

g. Évaluation des créances clients – règles de dépréciation

Le caractère douteux des créances est analysé contrat par contrat. Le montant hors taxes des créances douteuses est provisionné à 100%.

h. Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur sachant que TNF n'a pas d'opération significative en devises sur l'exercice.

i. Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

j. Provision pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui sont nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine

Il s'agit essentiellement des risques et charges suivants :

- **Pertes à terminaison sur contrats de longue durée**
Ces provisions couvrent les pertes probables sur contrats en carnet de commandes ou en cours. Elles sont constituées au cours de l'exercice où la perte devient prévisible, pour la totalité de celle-ci.
- **Pénalités sur travaux facturés**
Les provisions sont comptabilisées à hauteur du risque prévisible, que les pénalités aient ou non, été précomptées par le client.
- **Garanties données aux clients et autres risques inhérents à l'obligation de résultat**
La provision est évaluée en tenant compte des engagements contractuels de garantie et des charges antérieurement constatées.
- **Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière sont provisionnés en totalité.**
Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements de TNF sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population.

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TV 88-90 et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

COMPTES AU 31 décembre 2012 TNF S.A.

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
 - ils sont actualisés ;
 - ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par l'accord d'entreprise ;
- Les autres engagements envers le personnel sont couverts par les provisions suivantes :
 - Médailles du travail
Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Elles sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année.

III – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes annuels, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que les tableaux suivants détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat :

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Différence d'évaluation des éléments fongibles
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions pour risques et charges
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations et reprises de provisions et amortissements
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices
- Note 16 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

BILAN ACTIF**Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles**

- Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 58 994 k€ en valeur brute

- Dotations aux amortissements et dépréciations au 31 décembre 2012 : <2.913 k€ >

- Variation des immobilisations :

Rubriques en千 euros	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., créations, apports, virements
Frais établissement et de développement Autres postes immobilis incorporelles	53 143		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 143		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagement	47		
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	918		
Installations générales, agencements, aménagements	601		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 808		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 374		
Autres participations	2 463		2
Prêts et autres immobilisations financières	11		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 474		2
TOTAL GENERAL	58 991		2

COMPTES AU 31 décembre 2012 TNF S A.

Rubriques en k euros	Virement	Par cession, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais établissement et de développement Autres postes immobilis. Incorporelles			53 143	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			53 143	
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions, installations générales, agenc. Installations tech., matériel et outillage ind Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			47 918 601 1 808	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 374	
Autres participations Prêts et autres immobilis. financières			2 465 11	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			2 476	
TOTAL GENERAL			58 993	

Aucune immobilisation ne fait l'objet d'un nantissement, d'un gage ni d'une sûreté réelle.

- Variation des amortissements des immobilisations :

Rubriques en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin exercice
Frais établist, recherche, développmt Autres immo. incorporelles	45 231	2 637		47 868
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 231	2 637		47 868
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencements Installations techniques, matériel et outillage Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier	34 918 359 1 530	9 0 120 146		43 917 480 1 676
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 841	276		3 117
TOTAL GENERAL	48 072	2 913		50 985

Les amortissements sont calculés de façon linéaire et dégressif et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation.

COMPTES AU 31 décembre 2012 TNF S.A

Note 2 : Immobilisations financières

Les informations relatives aux filiales et participations sont retracées dans le tableau suivant :

En devises	quote part du capital	Capital	capitaux propres autres que le capital	valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	résultat du dernier exercice	dividendes encaissés	Devises
				brute	nette					
DCNS SUPPORT	100%	64	112	2 450	2 450		10 323	493		En Euros
MO PA2	35%	37	(6)	13	13		0	(6)		En Euros
DCNS APABIA	10%	100	3	10	10		0	(1*2)		En Euros

Les informations concernant les entreprises liées et les participations sont reprises dans le tableau .

Rubriques	en k euros	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE				
Participations		2 465		
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes		11		
Créances clients et comptes rattachés		285 681	3 039	
Comptes courants		32 104		
Autres créances		4 755	300	
DETTES				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commandes		264 277	375	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 422		
Autres dettes		172		
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
Différence négatives de change				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés		71		

Note 3 : Différences d'évaluation des éléments fongibles

- Stocks

Stocks (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute au bilan	Prix marché	Provision
En cours de production de biens		360	340	
En cours de production de services		28 571	27 575	996
Produits Intermédiaires et Finis		1 771	178	1 592
TOTAL		30 703	28 114	2 588

Note 4 : produits à recevoir et charges constatées d'avance

- Factures à établir sur créances clients 294 427 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf note f traitement des opérations à long terme – Chiffre d'affaires.)

- Il n'y a aucune charge constatée d'avance

BILAN PASSIF**Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres**

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale en Euros
	à la clôture de l'exercice	créés par transformation pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 202 500			16 €
Actions de préférence				

Le capital est composé de 1.202.500 actions d'une valeur nominative de 16 Euros détenues par la société DCNS et entièrement libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			41 602
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs			41 602
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des réserves			
Variations des provisions réglementées			
Acompte sur dividendes			9 306
Autres variations (Report à nouveau)			
Résultat de l'exercice		9 306	8 281
SOLDE			8 281
Situation à la clôture de l'exercice			Solde
Capitaux propres avant répartition			49 882

Le solde du report à nouveau passe de 682 k€ au 31 décembre 2011 à 9 987 k€ au 31 décembre 2012 soit une variation de +9.306 k€ qui correspond :

+ Résultat 2011 + 9.306 k€

Note 6 : Provisions pour risques et charges

Rubriques en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de période
Amortissements dérogatoires					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Provisions pour garanties et litiges clients	55		11		44
Provisions pertes à terminaison	87	0	87		0
Provisions pour pénalités de retard	32				32
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions	5 473	378	11		5 841
Provisions pour reste à faire					
Autres provisions risques et charges	76		76		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	5 722	378	184		5 915
Provisions immobilisat. incorporelles					
Provisions immobilisat. corporelles					
Provisions titres de participation	2 386		2 386		
Provisions stocks et en cours	2 592		4		2 588
Provisions comptes clients	1				1
Autres provisions pour dépréciation					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 979		2 390		2 590
TOTAL GENERAL	10 701	378	2 575		8 505
Dotations et reprises d'exploitation		378	189		
Dotations et reprises financières			2 386		
Dotations et reprises exceptionnelles					

Elles se décomposent comme suit :

Les provisions pour pertes à terminaison ont été entièrement reprises courant 2012. Celles-ci concernaient pour 18 k€ NDI HORIZON ainsi que TSMPP pour 69 k€.

Les provisions pour garantie s'élèvent à 44 k€ et concerne principalement le contrat Arabie pour 28 k€.

La provision liées aux titres de participation a été entièrement reprise en 2012

Les indemnités de départ en retraite et les engagements au titre des médailles du travail sont provisionnés dans les comptes.

Le financement des retraites repose sur un principe d'autofinancement. Les décaissements ont lieu au rythme des départs à la retraite et de l'octroi des prestations sans qu'il y ait d'obligation de couvrir par un décaissement complémentaire l'encours de l'engagement net.

Le niveau de provision évolue au rythme de la population des salariés couverts par ces régimes.

COMPTES AU 31 décembre 2012 TNF S.A.

La valeur actuarielle de l'engagement pour indemnité de départ à la retraite et pour médailles du travail est couverte par une provision au passif du bilan. Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de la provision au 31 décembre 2012 ont été les suivantes:

Taux d'inflation	2%
Taux d'actualisation	2,70%
Taux moyen d'augmentation des salaires	3%
Espérance de durée résiduelle d'activité	13,69ans

La provision constituée au bilan est de 5.841 k€ (dont 5.328 k€ relatifs aux indemnités de départ en retraite et 512 k€ relatifs aux médailles du travail) au 31 décembre 2012.

La dotation au 31 décembre 2012 s'élève à 378 k€ et le montant de la reprise est de 11 k€ au 31 décembre 2012.

Les charges attendues de 2012 se décomposent de la façon suivante :

	IDR	MDT
Coût des services rendus	173	23
Intérêt sur la dette actuarielle	165	18
Rendement attendu des placements	0	0
Amortissement coût des services passés	42	0
Amort. des pertes et gains actuariels	(75)	27
Réduction de plan		
Total	305	68

Concernant les reprises elles ont été déterminées en fonction des mutations de personnels, en contrepartie une charge à payer est comptabilisée et sera extournée lorsque l'entreprise nous aura envoyé la facture relative aux indemnités de départ à la retraite et de médailles du travail de personnel muté.

Note 7 : charges à payer et produits constatés d'avance

- Charges à payer:

✓ Fournisseurs:	76.817 k€
✓ Dettes fiscales et sociales:	5.658 k€

- Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Prêts				
Autres immobilisations financières		11		11
Clients douteux ou litigieux		1	1	
Autres créances clients		313 275	313 159	117
Personnel et comptes rattachés		18	13	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		43 929	43 929	
Etat, autres collectivités : créances diverses		116	116	
Groupe et associés		32 104	32 104	
Débiteurs divers		5 257	5 257	
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL		394 712	394 584	128
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts accordés en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 ans à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers		925	925		
Fournisseurs et comptes rattachés		81 512	81 512		
Personnel et comptes rattachés		3 968	3 968		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 804	2 804		
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		51 382	51 382		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		441	441		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes		1	1		
Produits constatés d'avance					
TOTAL GENERAL		141 031	141 031		
Emprunts souscrits dans exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Le poste Groupe et associés (32.104 k€) regroupe le solde des comptes courants d'associé et se décompose comme suit:

- Créance de 23.745 k€ pour DCNS SA
- Créance d'impôt de 5.057 k€ suite à l'intégration fiscale chez DCNS SA
- Créance de 3.301 k€ pour DCNS Support

COMPTE DE RESULTAT**Note 9 : Chiffre d'affaires**

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients et par branche est :

en k euros	Constructions neuves (CN)	Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO)	Autres prestations	Total au 31/12/2012	31/12/2011
Clients privés France	45 568		10 316	55 884	51 185
Clients Etatiques	(73)		262	189	3 707
Total clients France	45 496		10 577	56 073	54 892
Clients Export	13 608		5 095	18 703	40 299
Total clients Export	13 608		5 095	18 703	40 299
Total CA	59 103		15 672	74 776	95 191

Note 10 : Dotations et reprises de provisions et amortissements

Les variations de reprises et des dotations sont les suivantes :

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2012	31/12/2011
Reprises de provisions	2 575	2 582
Dotations aux amortissements	2 913	2 959
Dotations aux provisions	378	2 826

Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et développement s'élève à 1 452 k€ au 31 décembre 2012

Note 12 : Charges de personnel et effectifs

Chez TNF la masse salariale comprend exclusivement du personnel ayant un contrat de droit privé.

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel salarié de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
Cadres (Niveau 1)	180	186		
Agents de maîtrise (Niveau 2)	23	26		
Ouvriers et Employés (Niveau 3)				
TOTAUX	203	213		

Note 13 : Résultat financier

- Les produits financiers, soit 2468 k€ sont constitués par :
 - ✓ les revenus des créances commerciales pour 11 k€
 - ✓ la reprise sur provision des titres de participation pour 2 386 k€
 - ✓ les intérêts sur compte courant pour 71 k€
- Les charges financières de 8 k€ sont constituées :
 - ✓ Les pertes de change pour 8 k€

Note 14 : Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements sont analysés dans le tableau suivant :

	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Répartition				
Pénalités suite au contrôle URSSAF 2011		10		(10)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		10		(10)

Note 15 : Impôt sur les bénéfices

La ventilation de la charge de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

Répartition	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant		8 205	2 146	6 059
Résultat exceptionnel à court terme		(10)		(10)
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise		(1 039)		(1 039)
CIR			(3 246)	3 246
CI APPRENTIS			(18)	18
CI FAMILLE			(7)	7
RESULTAT COMPTABLE		7 156	(1 125)	8 281

TNF S.A. est entrée dans le groupe d'intégration fiscale de DCNS au 01 janvier 2008.

COMPTES AU 31 décembre 2012 TNF S.A.

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

Rubriques	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions réglementées :		
Amortissements dérogatoires		
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		
TOTAL ACCROISSEMENTS		
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Participation des salariés		1 064
Autres		73
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison)		311
TOTAL ALLEGEMENTS		1 448
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (Allègement net)		1 448
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE (Allègement net)		1 448

L'allègement de la charge future d'impôt sur les Sociétés au taux de 34,43% résultant des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal est de 499 K€.

Note 16 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2012 s'élèvent en euros à 50 000 HT.

IV – Autres informations

1 : Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2 : Engagements hors bilan

2.1- Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Montant en K€	Echéances postérieures au 31 décembre 2012			
	Total	à - d'1 ans	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'avance ou d'acompte	4 793	2 134	2 659	
Garanties de bonne fin / exécution	14	14		
Garanties de dispenses de retenue de garantie				
Autres engagements donnés (1) (2)				
Total Engagements donnés	4 807	2 148	2 659	
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte				
Garantie de bonne fin / exécution				
Garantie de dispenses de retenue de garantie				
Autres engagements reçus	750			750
Total Engagements reçus	750	0	0	750

Les engagements donnés par la société sont essentiellement constitués par des cautions de restitution d'acomptes, des cautions de bonne exécution. Les engagements s'élèvent à 4.807 k€.

Les engagements reçus correspondent aux cautions douanières. Ces engagements s'élèvent à 750 k€.

2.2 – Autres engagements

- Engagements donnés.

Droit Individuel de Formation : Le volume d'heures acquis au 31/12/12 au titre du DIF pour les salariés de TNF est de 24 612 heures.

- Engagements reçus.

Néant

COMPTES ANNUELS DE DCNS SA
AU 31 DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

Bilan actif

Bilan passif

Compte de résultat 1^{ère} partie

Compte de résultat 2^{ème} partie

Annexe aux comptes annuels

- I Faits caractéristiques de la période**
- II Principes, règles et méthodes comptables**
- III Notes sur le bilan et le compte de résultat**
- IV Autres informations**
 - 4.1 Evènements postérieurs à la clôture**
 - 4.2 Engagements hors bilan**
 - 4.3 Instruments financiers**

BILAN ACTIF

Rubriques en k euros	Notes	Montant Brut	Amortisse- ments et dépréciations	31/12/2012	31/12/2011
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note 1				
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires		92 398	53 483	38 915	1 587
Fonds commercial		225 412	115 629	109 783	126 469
Autres					10 247
Immobilisations incorporelles en cours		9 262		9 262	8 174
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note 1				
Terrains		48 150	4 972	43 178	39 773
Constructions		295 890	108 991	186 899	187 241
Installations techniques, matériel, outillage		272 068	139 739	132 329	107 421
Autres		213 247	112 029	101 210	103 520
Immobilisations corporelles en cours		51 602		51 602	81 925
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	note 2	652 355	356 044	296 310	302 419
Créances rattachées à des participations		25 993		25 993	735
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Autres titres immobilisés		9 860	823	9 037	10 033
Prêts					
Autres immobilisations financières	note 8	794		794	710
ACTIF IMMOBILISE		1 897 030	891 711	1 005 319	980 253
STOCKS ET EN-COURS	note 3				
Matières premières, approvisionnements		419 114	46 233	372 882	49 472
En-cours de production de biens		295 909	1 041	294 869	569 643
En-cours de production de services		111 532	6 477	105 055	
Produits intermédiaires et fins		1 792		1 792	96
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes		1 827 080		1 827 080	1 623 777
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés	notes 4 - 8	7 720 675	2 054	7 718 621	7 058 798
Autres	note 8	199 756		199 756	191 365
Capital souscrit et appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres	note 3	1 827 784	100	1 827 684	2 152 756
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		6 597		6 597	1 206
Charges constatées d'avance	note 4	21 011		21 011	27 098
ACTIF CIRCULANT		12 431 250	55 904	12 375 347	11 874 212
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actif		0		0	1
TOTAL GENERAL		14 328 280	947 614	13 380 666	12 634 466

BILAN PASSIF

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale			56 300	53 817
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			105 196	105 196
Report à nouveau		note 5	75 880	(13 884)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			140 431	196 965
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			35 085	28 561
CAPITAUX PROPRES			994 337	952 100
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			344	
AUTRES FONDS PROPRES			344	
Provisions pour risques		note 6	170 096	148 731
Provisions pour charges		note 6	82 500	107 027
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			252 596	255 758
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				70 210
Emprunts et dettes financières divers		note 8	56 433	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			9 163 215	8 652 016
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 - 8	2 292 950	2 017 646
Dettes fiscales et sociales		note 7	547 057	618 504
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			22 210	22 806
Autres dettes			34 344	31 425
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		note 7	17 159	13 913
DETTES			12 133 369	11 426 574
Ecart de conversion passif			20	34
TOTAL GENERAL			13 380 666	12 634 466

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	en k euros	France	Exportation	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	1 008 985	721 683			1 730 668	1 339 435
Production vendue de services	989 807	165 029			1 154 836	1 203 026
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 998 792	886 712		note 9	2 885 504	2 542 461
Production stockée				note 11	71 234	60 406
Production immobilisée					9 955	12 378
Produits nets partiels sur opérations à long terme						
Subventions d'exploitation					1 511	2 181
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				note 10	88 762	92 760
Autres produits					29 440	30 541
PRODUITS D'EXPLOITATION					3 066 406	2 740 727
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)				note 11	275 067	30 724
Achats de matières premières et autres approvisionnements				note 11	(59 281)	7 508
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				note 11	1 788 506	1 741 468
Autres achats et charges externes					49 530	49 261
Impôts, taxes et versements assimilés					443 593	391 691
Salaires et traitements				note 12	210 693	193 866
Charges sociales						
DOTATIONS D'EXPLOITATION						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	78 253	67 089
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	10 600	12 796
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	10 291	11 918
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	69 974	47 475
Autres charges					7 915	4 242
CHARGES D'EXPLOITATION					2 889 160	2 558 014
RESULTAT D'EXPLOITATION					197 246	182 713
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations					10 338	39 837
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					395	91
Autres intérêts et produits assimilés					32 655	55 232
Reprises sur provisions et transferts de charges					1 309	714
Différences positives de change					300	217
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					3 062	6 692
PRODUITS FINANCIERS					48 059	102 584
Dotations financières aux amortissements et provisions					7 185	11 224
Intérêts et charges assimilées					200	499
Différences négatives de change					419	343
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
CHARGES FINANCIERES					7 785	12 068
RESULTAT FINANCIER				note 13	40 274	90 517
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					237 520	273 231

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	en k euros	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 508	56 478
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 228	26 806
PRODUITS EXCEPTIONNELS			7 736	83 284
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 405	3 197
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 512	23 458
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			10 411	45 431
CHARGES EXCEPTIONNELLES			14 327	72 086
RESULTAT EXCEPTIONNEL		note 14	(6 591)	11 197
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			20 574	18 516
Impôts sur les bénéfices		note 15	69 924	68 947
TOTAL DES PRODUITS			3 142 201	2 926 595
TOTAL DES CHARGES			3 001 770	2 729 630
BENEFICE OU PERTE			140 431	196 965

Le total du bilan avant répartition est de 13 380 665 666,80 euros

Le total des produits du compte de résultat est de 3 142 201 137,23 euros

et ce dernier dégage un bénéfice de 140 431 221,91 euros

La période a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2012.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2012

I - Faits caractéristiques de la période

Néant

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société DCNS ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable n° 99.03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) dans les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

b. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des logiciels techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

Fonds de commerce : 20 ans

Brevets : 5 à 14 ans.

Logiciels : 3 et 5 ans.

Le mali technique de fusion résultant des fusions-absorptions est inscrit à l'actif du bilan et fait annuellement l'objet de tests de dépréciations.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même

Immobilisations décomposées :

Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.

- Amortissements

Le mode d'amortissement retenu est linéaire.

- Durée d'amortissement et révision de cette durée

La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés

Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

d. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation.

e. Stocks magasins

- Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Une dépréciation est constituée lorsque leur coût de revient est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence d'utilité avérée ou d'obsolescence.

- Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont inclus dans les coûts à terminaison des programmes.

f. Traitement des opérations à long terme

- Chiffre d'affaires et marge

Pour les contrats à long terme dont l'exécution dépasse le cadre d'un seul exercice comptable, le principe retenu est de comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge selon la méthode de l'avancement technique des programmes. Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi comptabilisés à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des Informations dont elle dispose. Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. Les comptes sont ainsi arrêtés sur la base des hypothèses contractuelles existantes à la date d'arrêt des comptes, sans anticipation d'évolution. Ces hypothèses sont notamment basées sur la prise en compte des derniers indices connus (taux horaires et indices de révision de prix contractuels) pour la détermination du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêt des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

- En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

Le coût des ventes est constaté en appliquant le pourcentage d'avancement aux coûts estimés à terminaison (hors provisions pour risques programmes). L'écart entre les coûts comptabilisés et les coûts constatés en sortie d'en cours est porté en travaux en cours s'il est positif, ou en charges à payer s'il est négatif.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. Aussi, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges fournisseurs sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, non atteinte de gain de productivité, affermissement) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

Les litiges et coûts des garanties restent provisionnés à l'achèvement des programmes.

- Traitement des pertes

Toutes les pertes probables sur contrat en cours ou en carnet sont provisionnées intégralement.

La perte à terminaison pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux

(Perte à terminaison * montant des en cours à la clôture / coût de production à terminaison)

est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Le complément, obtenu par différence entre la perte à terminaison et la dépréciation des en-cours (déterminée ci-dessus), est comptabilisé en provision pour risques.

g. Évaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la date à laquelle ils seront libérés, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement

h. Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises) sachant que DCNS n'a pas d'opération significative en devises sur l'exercice.

i. Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

j. Provision pour engagements sociaux

- Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.
Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements de DCNS sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- o les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- o les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- o l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- o ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- o ils sont actualisés ;
- o ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par l'accord d'entreprise de la société DCNS du 11 mai 2004.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

- Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- o Médailles du travail

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de DCNS, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de DCNS conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- o Rentes viagères

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

III – Notes sur le bilan et le compte de résultat

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que les tableaux suivants détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat :

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Reprises de provisions et dotations aux amortissements, provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 1 208 028 k€ en valeur brute

- Amortissements et dépréciations : <534 843 k€ >

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- un fonds de commerce de 123 257 k€, amorti sur 20 ans. L'amortissement cumulé au 31 décembre 2012 est de 64 942 k€.
- un mali de fusion de 102 155 k€ concernant l'absorption de la société Armaris en 2009. Ce mali a fait l'objet d'une dépréciation de 10 600k€ sur 2012 portant sa provision à 50 687 k€.

Sur le Bilan Actif, le compte logiciel a été reclassé de la ligne "autres immobilisations corporelles" à la ligne "Concessions, brevets et droits similaires"



- Variation des immobilisations :

Rubriques	en k euros	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., créations, apports, virements
FRAIS D'ETABLISSEMENT, OE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		66		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		291 790		42 527
Terrains		43 398		4 754
Constructions sur sol propre		153 574		6 043
Constructions sur sol d'autrui		17 494		2 850
Constructions installations générales, agencements, aménagement		108 948		8 240
Installations techniques, matériel et outillage industriels		225 639		48 579
Installations générales, agencements, aménagements		104 643		9 288
Matériel de transport		6 071		167
Matériel de bureau, informatique, mobilier		92 388		9 098
Immobilisations corporelles en cours		62 416		43 425
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		814 569		132 443
Autres participations		652 578		25 770
Autres titres immobilisés		10 437		
Prêts et autres immobilisations financières		710		97
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		663 725		25 867
TOTAL GENERAL		1 770 150		200 838

Rubriques	en k euros	Virement	Par cession, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS ETABLISST, RECHERCHE, DEVELOPPEMENT			66		
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	6 008		1 239	327 072	
Terrains			0	48 150	
Constructions sur sol propre			783	158 835	
Constructions sur sol d'autrui			18	20 327	
Constructions, installations générales, agencement			480	116 729	
Installations techn , matériel et outillages industriel			2 149	272 068	
Installations générales, agencements divers			750	113 178	
Matériel de transport			3 549	2 688	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			4 107	97 380	
Immobilisations corporelles en cours	53 697		543	51 602	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 697		12 359	880 956	
Autres participations				678 348	
Autres titres immobilisés			577	9 860	
Prêts et autres immobilisations financières			14	794	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			590	689 002	
TOTAL GENERAL	59 703		14 255	1 897 030	

- Variation des amortissements des immobilisations :

Rubriques	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS ETABLISST, RECHERCHE, DEVELOPMT		66		68	
AUTRES IMMO. INCORPORELLES		105 226	14 399	1 200	118 425
Terrains		3 623	1 349	0	4 972
Constructions sur sol propre		41 908	6 423	311	48 018
Constructions sur sol d'autrui		4 703	1 964	2	6 665
Constructions inst. générales, agencements		45 714	8 771	177	54 308
Installations techniques, matériel et outillage		115 937	23 592	1 782	137 746
Installations générales, agencements		37 187	8 579	648	45 120
Matériel de transport		4 719	687	3 546	1 860
Matériel de bureau, informatique, mobilier		57 670	10 763	3 387	65 046
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		311 459	62 129	9 853	363 736
TOTAL GENERAL		416 751	76 528	11 119	482 160

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (76 254 k€) et en charges exceptionnelles (274 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

- Variation des dépréciations sur immobilisations :

DEPRECIATIONS	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
FRAIS ETABL., RECHERCHE				
AUT. IMMO. INCORPORELLES	40 087	10 600		50 687
Constructions	452		452	
Install. techniques, outillage	2 281		288	1 993
Matériel bureau et informatique	6		3	3
Immobilisations en cours	491		491	
IMMO. CORPORELLES	3 230		1 234	1 996
TOTAL GENERAL	43 317	10 600	1 234	52 683

La dotation sur immobilisations incorporelles correspond à la dépréciation du mali de fuslon Armaris.

Les dotations concernant les dépréciations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

Note 2 : Immobilisations financières

Les informations relatives aux filiales et participations sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
TNF	100%	19 240	30 553	514 044	245 490		74 776	8 191	
DCN-I	100%	15 672	7 004	77 315	14 791		19 189	2 666	1 490
MOPA 2	65%	37	(6)	24	24			(6)	
Sirehna	100%	300	2 226	4 239	4 239		5 414	123	
DES	49%	500	475	245	245		36 423	939	
DCNS INDIA	99,98%	63 000 K INR	78 868 K INR	1 047	1 047		22 430 (2)	1 032 (2)	
BDNC	40%	10 000 K MYR	35 389 K MYR	853	853		6 3103 (2)	2 053 (2)	
ICN	41%	605 K BRL	33 059 K BRL	1 577	1 577		42 115 (2)	15 010 (2)	6 536
DCNS do Brasil	99,99%	202 K BRL (*)	22 K BRL (*)	76	76	566	1602 (1) (*)	67 (1) (*)	
Honzon	50%	38	12 848	30 016	5 135		16 298	1 668	
Eurosysnav	50%	40	5 865	2 610	2 610		5 420	(308)	
DCNS FE	100%	1 500 K SGD	5 072 K SGD	51	51		16 053 (2)	1 974 (2)	2 000
DCN Italia	100%	50 (*)	(1) (*)	98	50		3 (*)	(6) (*)	
Tecnomar	99%	700	335	699	699		17 040	254	163
Amans Bis	100%	40 (*)	(13) (*)	40	40			(2) (*)	
Amans Quater	100%	37	(11)	37				37	
Amaris Quint	100%	37 (*)	(7) (*)	37	37			(2) (*)	
Amans Sixt	100%	37 (*)	(7) (*)	37	37			(2) (*)	
Pncipia	33,33%	625	2 050	1 053	1 053		4 142	1 380	150
Open Hydro	11%	487	53 889	17 743	17 743	25 000	804	(9 592)	
EOS	8,33%	24 (*)		2	2				
Winacalles	34,10%	1 500	(2 580)	512	512			(2 580)	
Total				652 365	296 311	25 566	324 812	22 896	10 339

INR = Roupie Indienne

MYR = Ringgit Malais

BRL = Réal Brésilien

SGD = Dollar Singapour

(1) Taux moyen 2011

(2) Taux moyen 2012

(*) Données de l'exercice 2011

DCNS a notifié le 22 janvier 2013 son intention de porter sa participation au capital d'OpenHydro à 60 %, pour un montant complémentaire de 130,0 millions d'euros. La prise de contrôle effective d'OpenHydro par DCNS de manière exclusive est sujette (i) à la signature définitive de la transaction, (ii) à l'obtention des autorisations réglementaires et (iii) au règlement par le Groupe de ce complément d'acquisition. Cette prise de participation se fera au travers d'une nouvelle société, filiale à 100 % de DCNS, créée à cet effet (DCNS Énergies) et immatriculée au cours de l'exercice 2013. La conclusion de cette opération devrait intervenir d'ici le 30 juin 2013.

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quota part du capital	Valeur comptable des titres détenus	
		brute	nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	2 109	1 465
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	1 132	997
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	1 620	1 575
Fonds Atalaya	38,46%	5 000	5 000
Total		9 861	9 037

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation sont reprises dans le tableau joint :

Rubriques	en k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE		
Participations		652 355
Créances rattachées à des participations		39
Prêts		25 566
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		314 145
Créances clients et comptes rattachés		148 588
Autres créances		8 892
DETTES		
Emprunts et dettes financières divers		52 632
Avances et acomptes reçus sur commandes		81 850
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		368 861
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		450
Autres dettes		6 126

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions DCNS ;
- les filiales du Groupe ;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société a réalisé 67 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

- Stocks

Stocks (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur nette	Dépréciation
Matières premières et approvisionnements		419 114	372 882	46 233
En cours de production de biens		295 909	294 869	1 041
En cours de production de services		111 532	105 055	6 477
Produits Intermédiaires et Finis		1 792	1 792	
TOTAL		828 348	774 598	53 750

Les matières premières et approvisionnements incluent dorénavant les stocks affectés aux programmes. En effet, étant des approvisionnements stocks, le classement comptable correspond non pas à des en cours de production mais à des approvisionnements.

Le poste "En cours de production de biens" a ainsi été éclaté sur 2012 comme suit :

- Stocks affectés aux programmes reclassés en Matières premières et approvisionnements	329 568 k€
- En cours de production de biens	295 909 k€
- En cours de production de services	111 532 k€

- Valeurs Mobilières de Placement

Valeurs mobilières de placement	en k euros	Valeur brute au bilan	Valeur de marché	Dépréciation
Sofrantom		5 483	5 483	
VMP		1 822 301	1 822 411	100
TOTAL		1 827 784	1 827 894	100

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 388 800 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 21 962 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative. Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque

Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	7 211 480 k€	6 641 782 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	21 011 k€	27 098 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

BILAN PASSIF

Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale en Euros
	à la clôture de l'exercice	créés par transformation pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300	0		10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice	en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		989 258
Distributions sur résultats antérieurs		(97 962)
Acompte sur dividendes concernant le résultat 2012		(43 914)
Capitaux propres après distributions		847 382
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		6 524
Variations des réserves		2 483
Autres variations (report à nouveau)	2 483	
Résultat de l'exercice		140 431
SOLDE		146 955
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		994 337

Les distributions sur exercices antérieurs correspondent à l'acompte sur dividendes distribués en 2011 pour un montant de 37 158 k€ et à un solde de 60 804 k€ payé en juin 2012.

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau (13 884 k€)
- Résultat 2011 196 965 k€
- Solde dividendes versés en 2012 (60 804 k€)
- Affectation réserve légale (2 483 k€)
- Acompte sur dividendes versé en 2012 (43 914 k€)
- Solde 75 880 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

Note 6 : Provisions

Elles se décomposent comme suit :

Il convient de lire le tableau ligne par ligne et de gauche à droite.

Rubriques en k euros	Ouverture	Recla- ssements	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de période
Amortissements dérogatoires	28 561		28 561	10 136	3 612		35 085
PROVISIONS REGLEMENTEES	28 561		28 561	10 136	3 612		35 085
Provisions pour litiges		43 025	43 025	12 940	4 743	2 021	49 201
Provisions pour garanties	106 369	(69 354)	37 015	17 428	1 711	1 532	51 201
Provisions pour pertes à terminaison	17 010		17 010	13 209	1 437	6 950	21 832
Provisions pour amendes et pénalités		43 283	43 283	16 752	1 951	12 020	46 065
Provisions pour pertes de change	1		1	0	1		0
Provisions pour pensions, obligations similaires		38 474	38 474	8 965	1 281		46 158
Provisions pour risques programmes	35 815		35 815		34 628	1 187	
Autres provisions pour risques et charges	96 562	(55 428)	41 135	679	3 578	95	38 141
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	255 758		255 758	69 674	49 330	23 805	252 596
Dépréciations sur immobilisations incorporelles	40 087		40 087	10 600			50 687
Dépréciations sur immobilisations corporelles	3 230		3 230		1 171	64	1 996
Dépréciations sur titres de participation	349 425		349 425	8 620			356 044
Provisions sur autres immobilis. financières	404		404	545	(0)	126	823
Dépréciations sur stocks et en cours	62 039		62 039	8 705	15 900	1 094	53 750
Dépréciations sur comptes clients	482		482	1 588	0	14	2 054
Autres dépréciations	1 282		1 282		0	1 182	100
DEPRECIATIONS	456 949		456 949	28 058	17 071	2 480	465 454
TOTAL GENERAL	741 288		741 268	108 166	70 014	26 285	753 135
Dotations et reprises d'exploitation				90 864	63 849	24 913	
Dotations et reprises financières				7 165	1	1 308	
Dotations et reprises exceptionnelles				10 136	6 164	64	

Détail des reclassements à l'ouverture :

Reclassements	Provisions Litiges	Provisions Amendes Pénalités	Provisions pensions	Total
Provisions pour litiges	43 025			43 025
Provisions pour garanties	(26 071)	(43 283)		(69 354)
Provisions pour amendes et pénalités		43 283		43 283
Provisions pour pensions, obligations similaires			38 474	38 474
Autres provisions pour risques et charges	(18 954)		(38 474)	(55 428)
TOTAL				

Les provisions pour risques programmes correspondent au reste à faire ainsi qu'à des charges probables sur quelques programmes. La provision résiduelle à fin 2012 a été reclassée en charges à payer.

Les provisions relatives au patrimoine s'élèvent à 1 119 k€ et se décomposent comme suit :

Rubriques	en k€	Début d'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin de période
Désamiantage		1 433		1 349	84	0
Dépollution des sols		1 120		1		1 119
Démantèlement des immobilisations		214		208	6	0
TOTAL GÉNÉRAL		2 767	0	1 558	90	1 119

Les travaux de dépollution des sols sont engagés et seront terminés en 2013.

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 26 229 k€

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2012 sur la base des calculs effectués en 2012 (cf. § J Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2012 est de 2.70 % contre 4.15 % au 31 décembre 2011.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2012 est de 3.76 % contre 4.29 % au 31 décembre 2011.

Le taux d'inflation de 2 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu reste inchangé à 1%.

DCNS a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	43 080
Coût des services rendus	3 297
Intérêt sur la dette actuarielle	1 781
Dette actuarielle estimée à la clôture	48 158
Perte actuarielle sur la dette	12 663
Prestations payées	(827)
Dette actuarielle calculée à la clôture	59 994

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	23 610
Rendement des placements	1 013
Gain actuariel sur placements	1 908
Valeur des placements calculée à la clôture	26 531

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2012 DCNS SA

Au 31 décembre 2012, le fonds se composait de 47 % d'actions, 18 % d'obligations et 35 % de « fonds euros ».

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2012 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	(3 297)	(2 786)
Intérêt sur la dette actuarielle	(1 781)	(1 583)
Rendement attendu des placements	1 013	1 141
Amortissement coût des services passés	(277)	(277)
Amort. des pertes et gains actuariels	90	546
(Coût net)	(4 252)	(2 959)

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle estimée à la clôture	59 994	43 080
Valeur des placements à la clôture	(26 531)	(23 609)
Déficit	33 463	19 471
Coût des services passés non comptabilisés	(2 768)	(3 045)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(4 466)	6 378
Provision nette comptabilisée	26 229	22 804

- Les provisions pour rentes pour un montant de 6 708 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 9 517 k€

Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

	31/12/2012	31/12/2011
Charges à payer :		
Fournisseurs :	2 057 995 k€	1 856 297 k€
Dettes fiscales et sociales :	116 958 k€	106 522 k€
Fournisseurs immobilisations :	6 557 k€	2 957 k€
Autres dettes :	21 717 k€	21 021 k€
Produits constatés d'avance :	17 159 k€	13 913 k€

Les produits constatés d'avance concernent principalement la reprise de chiffres d'affaires pour certains programmes dont les documents contractuels étaient établis mais dont l'achèvement technique n'était pas validé.

Dans le cadre d'un contrat export, le Groupe est en cours de discussion avec son client afin de régler un différend relatif à l'exécution de ses obligations de performances. À la date d'arrêt des présents comptes sociaux, ces discussions étant toujours en cours, le Groupe a tenu compte des risques financiers liés au règlement de ce différend par la comptabilisation d'une charge à payer spécifique.

Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations		25 993	25 993	
Autres immobilisations financières		794	94	700
Clients douteux ou litigieux		2 094	2 094	
Autres créances clients		7 718 580	7 718 373	208
Personnel et comptes rattachés		467	467	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		598	598	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		10 942	10 942	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		173 062	173 062	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assis		210	210	
Etat, autres collectivités : créances diverses		110	110	
Groupe et associés		8 076	8 076	
Débiteurs divers		6 290	6 290	
Charges constatées d'avance		21 011	21 011	
TOTAL GÉNÉRAL		7 988 229	7 941 328	907

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers	56 433	56 433			
Fournisseurs et comptes rattachés	2 292 950	2 292 688		264	
Personnel et comptes rattachés	78 903	78 903			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 250	77 250			
Etat : impôt sur les bénéfices	80	80			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	381 398	381 398			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	9 427	9 427			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 210	22 210			
Groupe et associés	5 921	5 921			
Autres dettes	28 423	28 423			
Produits constatés d'avance	17 159	17 159			
TOTAL GENERAL	2 970 154	2 969 889		264	
Emprunt					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 52 632 k€.

COMPTE DE RESULTAT**Note 9 : Chiffre d'affaires**

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est :

en k euros	31/12/2012	31/12/2011
Clients privés France	185 954	128 883
Clients Etatiques	1 822 900	1 684 861
Total clients France	2 008 854	1 813 744
Clients Export	862 111	713 967
Sofrantom -DCN-I	14 539	14 750
Total clients Export	876 650	728 717
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 885 504	2 542 461

Note 10 : Reprises de provisions et dotations aux amortissements provisions et dépréciations d'exploitation

Les variations de reprises et des dotations sont les suivantes :

DOTATIONS ET REPRISES en k euros	31/12/2012	31/12/2011
Reprises de provisions et dépréciations	88 762	92 760
Dotations aux amortissements	76 253	67 069
Dotations aux provisions et dépréciations	90 864	72 187

Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 68 496 k€ à fin décembre 2012.

Les matières premières et approvisionnements incluent dorénavant les stocks affectés aux programmes (cf note 3).

Cela impacte donc les comptes suivants au 31 décembre 2012 :

▪ Production stockée	+ 62 792 k€
▪ Variation de stocks (matières première et approvisionnements)	- 62 792 k€
▪ Achats de matières premières	+ 240 050 k€
▪ Autres achats et charges externes	- 240 050 k€

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où les annexes consolidées du Groupe DCNS mentionnent cette information.



Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement les coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 283 926 k€.

Le montant global des rémunérations brutes allouées aux cadres dirigeants s'élève à 36 219 k€ au 31 décembre 2012.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel salarié de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Cadres (Niveau 1)	4 752	4 413	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	1 714	1 552	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	1 501	1 403	4 472	4 868
TOTAUX	7 967	7 368	4 472	4 868

Note 13 : Résultat financier

Les produits financiers, soit 48 059 k€ sont principalement :

- o les intérêts sur certificats de dépôts pour 28 952 k€
- o les revenus des titres de participation 10 338 k€
- o les produits de cessions de valeurs mobilières de placement pour 3 062 k€

Les charges financières de 7 785 k€ sont principalement :

- o les dépréciations des titres pour 7 165 k€
- o les pertes de change pour 419 k€

Note 14 : Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements sont analysés dans le tableau suivant :

Répartition	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Mesures d'aides au départ de personnel		1 381	1 381	
Amortissement dérogatoire		10 136	3 612	(6 524)
Immobilisations cédées et autres mouvements d'immobilisations		2 784	2 732	(52)
Divers		28	11	(15)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 327	7 736	(6 591)

Note 15 : Impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

Répartition	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		235 018	90 161	144 857
Résultat exceptionnel à court terme		(6 591)	(2 409)	(4 182)
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise		(20 574)	(7 419)	(13 155)
Solde IS années antérieures			(1 301)	1 301
Crédit impôt recherche 2011 et autres crédits			(12 300)	12 300
Incidence intégration fiscale			1 007	(1 007)
Résultats et impôts dus à l'étranger		2 502	2 185	317
RESULTAT COMPTABLE		210 355	69 924	140 431

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la société DCNS SA est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

Rubriques	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions réglementées :		
Amortissements dérogatoires		12 076
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		293
TOTAL ACCROISSEMENTS		12 369
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Participation - Intéressement des salariés		6 210
Autres		1 647
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison)		59 094
TOTAL ALLEGEMENTS		66 952
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (Allègement net)		54 583

IV – Autres informations**1 - Evénement postérieur à la clôture**

Néant

2 - Engagements hors bilan**2.1- Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux**

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, DCNS donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement :

- o de garanties de restitution d'avances ou d'acomptes couvrant la période du versement de l'acompte jusqu'à livraison ;
- o de garanties de bonne fin concernant la bonne exécution du contrat jusqu'à l'expiration de la période de garantie.

montant en k€	Échéances postérieures au 31 décembre 2012			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de restitutions d'acompte ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6)}	752 882	178 625	574 257	-
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (6)}	391 830	68 923	222 721	100 186
Garanties de dispenses de garanties	20 916	15 658	5 257	-
Autres engagements donnés	4 073	2 469	-	1 604
Total Engagements donnés	1 169 701	265 675	802 235	101 790
Engagements reçus				
Garanties de restitutions d'acompte	127 816	24 015	89 172	14 629
Garanties de bonne fin / exécution	98 735	27 048	38 379	33 308
Garanties de dispenses de garanties	314	253	61	-
Autres engagements reçus	5113	1 877	3 163	73
Total Engagements reçus	231 978	53 193	130 775	48 010

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu initialement par Armaris en Inde, DCNS a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 258,6 millions d'euros.
- (2) Au titre des contrats pour la fourniture d'équipements à la marine indienne DCNS a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 198,7 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par DCNS au Brésil, DCNS doit faire émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant total maximal de 651,0 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter le montant des révisions de prix payées par le client à DCNS au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2012, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 162,5 millions d'euros.
- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguai Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), DCNS, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la Société ICN les garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités, soit pour un montant maximal de 107,2 millions d'euros, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 octobre 2009, auquel viendra s'ajouter 41 % du montant des révisions de prix payées par le client à la Société ICN au titre des contrats précités. Au 31 décembre 2012, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 35,5 millions d'euros.



- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantom sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, la société DCNS a été amenée à garantir Sofrantom à hauteur de 20,3 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Russie, le Groupe a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de restitution d'avances et de bonne exécution pour un montant de 202,4 millions d'euros.

2.2 – Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2012 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montant en Keuro	Échéances postérieures au 31 décembre 2012			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	33 460	4 948	12 985	15 527
Locations immobilières	91 401	12 184	40 743	38 474

2.3 – Engagement au titre des locations

L'échéancier au 31 décembre 2012 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montant en Keuro	Échéances postérieures au 31 décembre 2012			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 180	1 282	1 571	327
Matériel de transport	1 509	793	716	-
Matériels informatiques	9 196	3 502	5 694	-
Matériel et équipement	8 232	3 104	3 345	1 783
Totaux	22 117	8 681	11 326	2 110

2.4 – Autres engagements

Engagements données

- Au 31 décembre 2012, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 61 millions d'euros (78 millions d'euros au 31 décembre 2011).
- Dans le cadre des dispositions de la loi du 4 mai 2004 au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF), le nombre d'heures acquises par les salariés de DCNS et non utilisées s'élève à 1 104 147 heures au 31 décembre 2011.
- Le prix payé par DCNS pour acquérir 100 % du capital de la société Thales Naval pourra être majoré, le cas échéant, d'un complément de prix dont le montant et les conditions d'exigibilité sont décrits en annexe de l'arrêté conjoint du ministre de la défense et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 23 mars 2007 approuvant la prise de participation de DCN SA au capital de Thales Naval SA.
- Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés d'actions de DCNS, un fonds commun de placement (FCPE) Actions a été créé. Afin de garantir la liquidité de ce fonds, conformément aux règles du Code Monétaire et Financier, DCNS a signé une convention de crédit renouvelable avec un établissement financier et, à ce titre, a mis en place un gage au travers du nantissement de comptes à terme à hauteur de 18,8 millions d'euros.



Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

3 – Instruments financiers

DCNS utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change et des contrats de garantie de taux plancher pour réduire ses risques de taux d'intérêts sur les placements OPCVM.

Montant en k €	31/12/2012		31/12/2011	
	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur	Acheteur / prêteur	Vendeur / emprunteur
Contrats à terme (1)				
Dollar américain (USD)		1 543	484	1 782
Livre sterling (GBP)	2 205		2 442	
Real brésilien (BRL)	10 775			
Dollar néo-zélandais (NZD)	2 008			
Options de change (2)				
Livre sterling (GBP)	5 726		5 728	
Options « tunnel » (3)				
Real brésilien (BRL)	5 134			

(1) Les montants nominaux d'achat et de vente à terme sont convertis en euros au taux de change de chaque contrat.

(2) Les montants nominaux d'option de change sont convertis en euros au prix d'exercice de chaque option.

(3) Les montants nominaux des options « tunnel » sont convertis en euros au prix d'exercice de la jambe acheteuse

4 – Litiges

En septembre 2011, DCNS a introduit une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société italienne Whitehead Alenia Sistemi Subacquei (« Wass ») afin d'obtenir réparation du préjudice subi suite à un défaut d'exécution et à la résiliation d'un accord de coopération mis en place dans le cadre de la réalisation d'un marché signé en 2008 par DCNS.

Wass considère que ce défaut n'est pas de sa responsabilité car il résulte d'une décision du ministère italien des Affaires étrangères. De plus, Wass considère que DCNS n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles, l'empêchant ainsi de remplir les siennes. En conséquence de quoi, elle a également introduit une procédure d'arbitrage sous forme d'une demande reconventionnelle pour obtenir réparation du préjudice qu'elle estime avoir subi.

En mars 2012 et dans l'attente des audiences finales de plaidoiries prévues en janvier 2013 quant à la requête d'arbitrage déposée par DCNS et la demande reconventionnelle demandée par Wass, les deux parties ont conclu un accord réciproque de confidentialité et de non-divulgence de la propriété intellectuelle relatif à la protection des informations confidentielles que les deux sociétés ont échangées dans le cadre de leur coopération mettant fin à la phase intérimaire qui portait sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de Wass par DCNS.

Suite aux derniers éléments apportés par les deux parties lors des audiences tenues en janvier 2013 et dans l'attente de la remise par les parties des jeux de mémoires post-audience, une audience finale de plaidoirie devrait se tenir au mois d'avril 2013 à Genève. La décision finale du Tribunal arbitral devrait être rendue au cours du second semestre 2013.

Le Groupe estime que cette demande n'est pas fondée et n'a donc pas comptabilisé de provisions à la date d'arrêté des présents comptes sociaux.

En février 2011, le Groupe a été assigné en arbitrage par la société saoudienne Quick Solutions afin d'obtenir réparation du préjudice qu'elle aurait subi suite à l'arrêt des négociations entre elle et le Groupe à l'initiative de ce dernier. Ces négociations devaient permettre la mise en place d'un partenariat dans le cadre d'un contrat export.

Le Tribunal arbitral a soumis son projet de sentence à la Cour arbitrale pour homologation. Celle-ci n'interviendra pas avant le deuxième trimestre 2013.

Le Groupe estime que cette demande n'est pas fondée et n'a donc pas comptabilisé de provisions à la date d'arrêté des présents comptes sociaux.

